

# LAÏCITÉ : LES DEUX POINTS SUR LE I

Jean Glavany

30/03/2012

**Jean Glavany revient sur un débat ravivé par les échéances électorales, cernant les détournements de sens de la laïcité et dressant l'inventaire des dangers les plus pressants. Il avance aussi des pistes pour les écarter, en particulier en redonnant leur primauté aux services publics, et restaurer l'unité nationale.**

Dans le prolongement des objectifs du premier tome, qui s'attachait à donner aux élus l'information nécessaire à une gestion sereine et pragmatique des enjeux de la laïcité, ce second opus du *Guide pratique de la laïcité* entend alimenter le débat sur la conception à venir de notre société, et sur la place que nous voulons y réserver au principe de laïcité, dont la loi de 1905 est la « clé de voûte », selon l'expression appropriée de la Cour européenne des droits de l'homme.

A partir d'un examen minutieux du sens qu'entendaient donner à la laïcité les rédacteurs de la loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat, les auteurs de cet ouvrage collectif retracent l'histoire et les dernières évolutions de la notion, mais aussi les dérives et les détournements de sens qui ont pu lui être infligés. Ce faisant, cet essai en dresse un inventaire qui, à défaut d'être exhaustif, veut mettre l'accent sur les dangers les plus pressants qui menacent l'unité de la nation et s'engouffrent par la brèche d'une mauvaise compréhension de la laïcité. Il explore notamment les conséquences de l'affirmation (au départ institutionnelle) d'une liberté religieuse qui ouvrirait droit à de nouvelles exigences de reconnaissance et de traitements différenciés. L'attitude des pouvoirs d'essence religieuse est dans cet essai fréquemment questionnée. En interrogeant les notions de liberté et de droits, il mène également une œuvre utile de clarification entre ces deux principes et réaffirme l'utilité fondamentale d'un encadrement de la première au profit de la préservation des seconds pour tous et dans l'égalité.

Au-delà d'une réflexion proprement intellectuelle autour de la notion de laïcité et de la place qui est la sienne au sein de notre ordre législatif et social, il est ici également question de revenir sur des pratiques concrètes de la laïcité au quotidien et dans différentes institutions, afin de dévoiler les zones d'ombre qui demeurent. L'examen de jurisprudences parfois divergentes montre les difficultés persistantes à aborder sereinement ces questions, et l'urgence à apporter des réponses cohérentes, notamment dans le droit du travail. On ne peut juger satisfaisant que dans les deux affaires évoquées dans l'essai (l'affaire d'une salariée ayant refusé d'ôter son voile dans une crèche, et celle d'une enseignante d'un établissement privé d'enseignement sous contrat, licenciée pour

cause de remariage après un divorce) la décision du juge soit identique alors que la liberté de conscience y est invoquée à des fins contradictoires, dans l'une pour affirmer son appartenance religieuse, dans l'autre pour échapper aux contraintes liées à cette appartenance. Cette situation témoigne d'un vide juridique auquel il faut remédier.

Le retour opéré par l'essai sur l'hôpital et l'enseignement vient enfin souligner l'importance de la laïcité pour la préservation de creusets nationaux communs et le fonctionnement apaisé des services publics.

En France, l'aspiration laïque a certes d'abord affronté une religion particulière. Mais l'attitude laïque doit être identique envers toute religion, car elle se définit par des principes de vie qui rassemblent plutôt que de diviser, une qualité de vie, gage de paix, un ensemble de valeurs dont on réalise, à entendre les nouvelles de l'étranger, combien elles sont précieuses et combien y aspirent ceux qu'étouffe un carcan politico-religieux. Il faut empêcher leur défiguration. Face à la politique ségrégative conduite depuis de trop nombreuses années, à des déclarations xénophobes répétées, qui installent une curieuse et dangereuse hiérarchie entre les citoyens et, inexorablement, entraînent leur division, cet essai veut contribuer à l'entreprise nécessaire de consolidation de l'unité de la nation.